




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 18 juillet. — La réponse finale du roi de Hollande à la dernière note de la conférence, n'a pas encore été reçue. Quatre membres de la conférence s'attendent à ce qu'elle sera favorable. On n'apprend pas cependant que l'ambassadeur de Russie exprime le même espoir. Une note énergique a été adressée par le gouvernement prussien au roi des Pays Bas, déclarant que, s'il était nécessaire, le roi de Prusse aidera l'Angleterre et la France à amener de force un arrangement définitif entre la Hollande et la Belgique. (Courier.)

Le 20 juillet. — *The Courier* dit : le mariage du Roi des Belges avec une des filles de Louis-Philippe est positivement fixé au 7 août, quel que soit l'état des négociations du traité belge. La cérémonie aura lieu à Compiègne avec le moins de pompe et de dépense possibles. Le Roi des Belges partira le 3 août de Bruxelles pour Compiègne.

On lit dans le *Courier* :

« Nous avons reçu, de Pétersbourg, des informations authentiques, d'où il paraît que les actes arbitraires exercés par les Russes en Pologne, n'ont pas été exagérés. La Prusse et l'Autriche les désapprouvent entièrement ; mais elles se sont bornées à des représentations, et à recommander une conduite plus modérée. Ces deux puissances n'aideront ni l'Angleterre ni la France dans aucune tentative pour amener une autre règle de conduite, vu qu'elles sont plutôt déterminées à aider la Russie pour détruire le libéralisme. Les forces combinées de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse sont de nature à justifier toute confiance dans leurs gouvernements respectifs qui tous manifestent qu'ils ne craignent point la France. Toutefois, ils éprouvent une grande pénurie ; et c'est là la seule garantie en faveur de la paix et du succès de la mission de lord Durham. L'empereur de Russie se croit prédestiné à détruire le libéralisme en Europe, et le prince royal de Prusse, animé des mêmes sentiments, est déterminé à y coopérer avec l'empereur Nicolas. »

Il a été reçu aujourd'hui à l'amirauté des dépêches d'Oporto, annonçant que l'armée constitutionnelle a pris une position avantageuse à 5 lieues au-delà d'Oporto.

— On lit parmi les nouvelles de Lisbonne la pièce suivante émanée du ministère de la guerre :

« Ayant résolu d'employer tous les moyens pour sauver la monarchie et l'honneur de la nation, contre l'agression la plus inique qui ait été tentée contre le Portugal, j'ordonne en conséquence, et conformément aux lois de la nature, des nations et de la guerre, que si l'expédition des rebelles approchait des côtes de ce royaume, Lisbonne et toutes les places situées sur les côtes du royaume, fussent immédiatement déclarées en état de siège, et considérées comme telles, à moins que je ne donne des ordres contraires. »

« Le comte de Saint-Lorenzo, membre du conseil d'état, ministre de la guerre, est chargé du présent et le fera exécuter en donnant les ordres nécessaires. »

« Palais de Cachias, le 30 juin 1832, revêtu de la signature de S. M. le 5 juillet. »

ORDRE DU JOUR.

Quartier général, palais de Cachias, 3 juillet
Très-illustre seigneur, le roi m'ordonne de transmettre à V. Exc. la copie ci-jointe du décret du 30 juin, qui déclare en état de siège toutes les places et districts sur les côtes de la mer, en cas que les rebelles approchent de la côte du royaume. J'en informe V. Exc., afin que vous puissiez donner les ordres nécessaires. Le comte de Saint-Lorenzo.

FRANCE.

Paris le 20 juillet. — Il paraît que le projet d'alliance entre le duc de Nemours et la princesse dona Maria existe toujours et qu'il sera mis à exécution aussitôt que la puissance de la reine sera bien établie en Portugal.

— Les nouvelles reçues aujourd'hui du Portugal sont des plus favorables à l'expédition de don Pedro.

Il y a tout lieu de croire que le duc de Bragance verra son entreprise couronnée par le succès, et qu'il aura la gloire de replacer sa fille sur le trône du Portugal.

— On annonce que M. Berryer a dû être mis en liberté, à Nantes, hier matin.

— Jusqu'à présent les douanes hollandaises avaient perçu le droit de tonnage sur les bateaux à vapeur sans tenir compte de l'espace occupé par les machines à feu et par le combustible, tandis qu'en France, d'après une ordonnance du 8 août 1821, le droit n'est exigé que sur la contenance réelle du bâtiment, c'est-à-dire sur l'espace employé au transport des marchandises et des passagers. Cette différence de procédés, onéreuse au commerce français, a été l'objet d'une réclamation du gouvernement. Elle a obtenu tout le succès qu'on en devait attendre. Désormais les droits de tonnage sur les bateaux à vapeur français seront calculés en Hollande d'après la jauge française. Des ordres ont même été donnés pour restituer à ceux de ces bateaux qui font le service de Dunkerque à Rotterdam le montant des droits payés par eux en sus du taux qui aurait dû leur être appliqué. (Mon.)

AFFAIRES BELGES.

Le *Temps* prétend que ce que nous avons publié relativement au protocole du 10 juillet est une mystification. Lorsque ce protocole sera publié, le *Temps* verra qu'il est mal informé. En attendant, nous répétons que tout ce que nous avons dit sur cette affaire en dernier lieu est aussi exact que ce que nous en avons dit depuis le commencement des négociations.

La diète germanique a répandu au 66^e protocole, relativement à M. Thorn ; elle a décidé qu'elle s'interposera, afin d'obtenir son élargissement, et à condition que sa mise en liberté aurait lieu en même temps que celle des partisans de Tornaco et des autres détenus de Namur.

Quant à la dernière note de M. Goblet, il est très-positif qu'elle n'a pas été reçue par la conférence. (Gazette de France.)

BELGIQUE.

Bruxelles, le 22 juillet. — Hier, à 11 heures, S. M., accompagnée de son grand état-major, est sortie pour assister au *Te Deum*.

21 coups de canon avaient annoncé la solennité du jour. Une seconde salve de 21 coups retentit au moment où le roi entra dans la cathédrale pour y assister au *Te Deum*, chanté en souvenir de son inauguration. S. M. est arrivée en voiture, aux acclamations d'une grande affluence de spectateurs. Un nombreux état-major accompagnait le roi. S. E. monseigneur l'archevêque de Malines assistait à la cérémonie. Des gardes civiques formaient la haie. On remarquait dans le cortège les généraux Desprez, l'Olivier, d'Hoogvorst ; Chasteleer, etc.

Après le *Te Deum*, S. M. est montée à cheval et a parcouru, suivie de son état-major, la ligne de troupes stationnée le long de la rue Royale. Arrivée devant le palais, S. M. s'est arrêtée pour laisser défiler toutes les troupes, musique en tête. Les chasseurs Chasteleer ouvraient la marche. Suivaient

le premier ban de la garde civique et le 3^e régiment de ligne en garnison à Bruxelles ; venaient ensuite une batterie de campagne et deux escadrons du régiment des guides.

Après la revue, le Roi, salué par les plus vives acclamations, est rentré à son palais, où un couvert de 60 personnes a réuni sir R. Adair, monseigneur l'archevêque de Malines, le général Desprez, M. de Tailleay, chargé d'affaires de France, tous les ministres, plusieurs généraux, colonels, majors, et officiers supérieurs de la garde civique, sénateurs et députés.

Pendant le dîner, la musique du 3^e régiment a exécuté plusieurs beaux morceaux d'harmonie.

Le soir, à huit heures et demie, S. M. a honoré le spectacle de sa présence. La salle était comble. Le Roi a été accueilli avec le plus grand enthousiasme.

Le spectacle s'est terminé à minuit. Un grand nombre d'habitans avaient spontanément illuminé leurs maisons.

On a remarqué que le Roi portait l'uniforme de général de la garde civique.

— On a célébré hier 21, à dix heures du matin, dans le temple du culte israélite de cette ville, le premier anniversaire de l'avènement au trône de S. M. Léopold, roi des Belges.

Le grand rabbin a prononcé un discours plein d'énergie, parfaitement analogue à cet événement à jamais mémorable, prenant pour texte le 17^e verset du 10^e chap. de l'*Écclès* : « Heureux le pays dont le roi est fils de la liberté » et dans lequel il a fait ressortir le devoir que la loi sainte impose à chacun des israélites de chérir la liberté dont leurs ancêtres étaient si jaloux ; puis le chantre a entonné le grand *Hallel*, et la cérémonie a été terminée par les prières pour le roi et pour la prospérité du royaume, que le rabbin a recitées avec beaucoup d'unction en présence des pantateuques.

L'auditoire était assez nombreux, cependant il a été remarqué qu'aucun des membres du consistoire n'y était présent.

— Le *Courrier belge* publie l'article suivant, qui mérite de fixer l'attention du ministre de la guerre :

« Hier, pendant qu'une section de batterie exécutait les salves d'artillerie annoncées par le programme, les chevaux de cette artillerie se sont tellement emportés en entendant le canon, qu'il a fallu les dételer, et que les pièces arrivées avec six chevaux n'en avaient plus que deux lorsqu'elles sont parties. Serait-ce par économie que l'on néglige d'habituer les chevaux de notre artillerie au bruit du canon ? Mais à la veille peut-être de la reprise des hostilités ne serait-ce pas un vrai scandale qu'une pareille économie ? »

— On lit dans le *Messenger de Gand* du 21 :

« Hier, un huissier de la cour d'assises est venu signifier à notre éditeur M. Van Loocke un arrêt de la cour supérieure de justice de Bruxelles, rendu sur le réquisitoire de M. le procureur-général et envoyant cet éditeur devant la cour d'assises de la Flandre orientale comme prévenu « d'avoir attaqué méchamment la force obligatoire de la constitution et des lois de la Belgique, l'autorité constitutionnelle du roi, l'inviolabilité de sa personne, les droits constitutionnels de sa dynastie, ainsi que les droits et l'autorité des chambres ; délit prévu par les articles 2 et 3 du décret du 20 juillet 1821. »

« Les motifs de cette prévention sont puisés dans quatre articles insérés aux numéros 113, 120, 121 et 123 des 29 avril, 6, 7 et 9 mai dernier du *Messenger de Gand*, articles que M. van Loocke, éditeur de cette feuille, a déclarés prendre sous sa responsabilité. Ils sont intitulés : *Naturalisation*. »

général Evain ; Sommes nous les ennemis de la Belgique ? Arrestation du M. Thorn ; Avons nous un roi légitime ? »

— M. le baron de Loë est parti hier soir : il va passer quelques jours dans ses terres et prendra de là la route de Vienne.

— Si nous sommes bien informés, le départ de M. le vicomte Charles Vilain XIII pour l'Italie aura lieu dans les premiers jours du mois d'août. On a la certitude qu'il sera bien accueilli par les différens souverains près desquels on le dit accrédité.

— Le conseil des mines, institué en vertu de la loi du 1^{er} juillet dernier, a tenu la première séance le 19 de ce mois, au ministère de l'intérieur. M. Detheux a installé le conseil qui a immédiatement après, élu pour son président M. le comte d'Oultremont, sénateur, et pour secrétaire provisoire, M. Jules Dogniolle, fils.

— M. Raikem, ministre de la justice, est de retour à Bruxelles depuis avant-hier soir.

— Environ quarante caissons qui étaient arrivés ces jours-ci à Bruxelles, en sont partis avant-hier chargés de munitions et ont pris la route de Louvain.

— Un honorable député de la Flandre occidentale qui a toujours mis le plus noble empressement à prêter son appui à tous les malheureux, a fait obtenir au patriote Van den Driessche, une audience du roi avant-hier ; cette audience a duré un quart d'heure : S. M. a adressé avec bonté plusieurs questions au brave fermier sur sa famille qui se trouve dans le plus affreux dénûment. Le roi lui a remis un rouleau d'or. S. M. a fini par lui dire qu'il lui accordait une pension viagère et que toutes les pièces seroient expédiées dans la journée. (Belge.)

— Depuis quelque temps les journaux orangistes font grand tapage d'un certain M. le chevalier de Richemond dont ils accueillent comme à l'envi les ridicules raisonnemens écrits en style plus ridicule encore. Nous croyions que pour faire admettre avec autant d'empressement ses élucubrations sangrenues dans les journaux du roi Guillaume, M. de Richemond était un grand personnage, quelque comte Orloff littéraire, rachetant par l'autorité de son nom et de sa position la pauvreté de ses articles. Nous avouons que nous n'avons pas été peu surpris d'apprendre, après être allés aux informations que M. le chevalier de Richemond était un ancien compositeur-typographe sorti de l'imprimerie de M. Demat pour se faire l'oracle politique et financier des derniers partisans du régime hollandais. Nous estimons beaucoup l'honorable profession de compositeur-typographe ; M. le chevalier de Richemond l'aurait-il abandonnée faute de savoir assez lire et écrire ? (Courrier.)

LIÈGE, LE 23 JUILLET.

La revue de la garde civique, qui a eu lieu hier à l'occasion de l'inauguration du roi, a été fort brillante, les légions ont défilé avec beaucoup d'ordre et d'ensemble devant les autorités militaires et l'état-major de la garde.

C'est aujourd'hui à huit heures qu'aura lieu le concert au bénéfice des pauvres au sujet de l'anniversaire de l'inauguration du roi. On nous informe qu'il sera délivré des billets à l'entrée de la salle au prix d'un florin.

— On lit dans le *Moniteur* les détails suivans datés de Hasselt, 19 juillet :

• Le roi, parti de Bruxelles ce matin à sept heures, a traversé Louvain vers neuf heures, aux acclamations de la population de cette ville.

• Arrivée près de Diest, vers midi, S. M. a rencontré le général de division Goethals, les généraux Nypels, de Brias et leurs états-majors.

• Le roi est monté immédiatement à cheval, et a passé en revue le 2^e régiment de lanciers et une batterie d'artillerie de campagne, commandée par le major Bahier.

• S. M. témoigna sa satisfaction de la tenue des troupes, qui l'avaient accueillie part de nombreux vivats.

• Après un déjeuner, auquel prirent part les officiers-généraux, S. M. continua sa route vers Hasselt, où elle fit son entrée vers cinq heures.

• Elle fit aussitôt à pied le tour des fortifications, examinant avec la plus grande attention les nouveaux ouvrages élevés pour la défense de la place.

• Rentrée en ville, S. M. passa en revue un bataillon du 10^e régiment de ligne, une 112 compagnie d'artillerie de milice, et une compagnie de sapeurs-mineurs.

• Ces troupes, après avoir manœuvré avec beaucoup de précision, défilèrent sur la grand-place devant le roi.

• A sept heures, S. M. a daigné admettre à sa table les autorités civiles et militaires.

• La société philharmonique fit entendre pendant le repas des airs patriotiques et des morceaux choisis, qui attirèrent l'attention de S. M. Elle s'approcha pour témoigner sa satisfaction au chef de musique, et sa présence excita, comme sur tous les lieux de son passage, le plus vif enthousiasme. Demain matin, le roi passe la revue de la brigade Nypels ; composée des 10^e et 11^e régimens de ligne.

— Un quatrième régiment de chasseurs à pied va être formé pour faire partie de l'armée de réserve.

— On s'occupe également de la formation d'un troisième escadron de guides royaux.

— Le *Moniteur* contient un avis du ministère des finances portant que l'ouverture du paiement des pensions à la charge de l'état, et des intérêts de cautionnement annoncée dans le *Moniteur* des 2 et 4 juillet, pour le 1^{er} août, est fixée ultérieurement au 5 août prochain, pour les pensions, et au 10 du même mois pour les intérêts de cautionnement.

— Le même journal publie un arrêté royal du 18 juillet, par lequel le bureau de Lixhe, province de Liège, est provisoirement fermé au transit des grains.

— Nous apprenons de bonne source que le roi Léopold doit venir incessamment à Namur. Il se rendra également à Liège. (Eclaircur.)

— Les cadres de six compagnies du bataillon de réserve du 7^e régiment sont arrivés le 19 à Namur ; leur organisation est terminée : tout ce qui est nécessaire à l'équipement des hommes formant ce bataillon est déjà préparé. M. le capitaine de Xhennont doit en prendre le commandement.

— La garde civique de Namur est depuis quelques jours à Meerssen, près de Maestricht.

— Nous avons commis une inexactitude en annonçant avant hier que M. le général Goethals venait d'être décoré de la croix de la légion d'honneur.

En 1809, cet officier fut nommé légionnaire sur le champ de bataille de Wagram. S. M. Léopold voulant reconnaître les services que M. le général Goethals avait rendus à la patrie depuis la révolution, a demandé pour lui la croix d'officier de la légion d'honneur, 2^e grade dans l'ordre, et cette demande fut faite à l'insu du général qui porte maintenant la croix d'officier.

— Vingt sapeurs-mineurs et un caporal sont parvenus à désertir de Maestricht ; ils étaient venus le matin comme d'habitude travailler aux fortifications qu'on élève hors de la ville pour en défendre l'approche : d'après les rapports du caporal, la garnison est tout-à-fait démoralisée ; le général Dibbets avait mis aux arêts 4 officiers de cuirassiers et une trentaine de soldats, parce qu'ils avaient demandé leur congé à l'expiration de leur service ; le lendemain, le corps des officiers les réclamèrent avec tant d'énergie que le général Dibbets fut forcé de les relâcher. (Moniteur.)

NOUVELLES DE MAESTRICHT.

On lit dans l'*Eclaircur* de Namur :

Un officier du bataillon des gardes civiques de Namur écrit de Gronsfeld, près de Maestricht, 18 juillet.

Hier les généraux Magnan et Goethals, ont passé la revue de notre bataillon et du 3^e à Eidsen, où l'état-major est logé. Depuis le soir les trois compagnies qui avaient été placés à Heughem, village distant de Maestricht d'un quart de lieue, sont revenues, de manière qu'il est maintenant abandonné aux Hollandais. Pendant que nous étions dans cet endroit, nos avant-postes étaient placées à 50 pas de distance des sentinelles hollandaises. On a donné l'ordre de ne tirer qu'à la dernière extrémité, seulement après avoir essayé le feu de l'ennemi.

Dans ce village que nous venons d'abandonner, les Hollandais y sont venus hier pousser une reconnaissance avec un bataillon de ligne, deux escadrons de cuirassiers et plusieurs pièces de canon.

Le lieutenant Camélian, qui était de garde avec trente hommes, leur fit faire halte, et alors ils défilèrent bien tranquillement devant nos hommes à une bien petite distance. L'attitude et le sang-froid que nos trente gardes conservèrent devant l'ennemi supérieur en force, était vraiment remarquable. Ils étaient bien décidés à en venir aux mains, si les Hollandais avaient fait mine d'avancer plus loin.

Nous avons ici une quarantaine de chasseurs à cheval pour nous seconder ; il n'y a pas d'autres troupes ; nous sommes aux postes les plus avancés. Le 3^e bataillon de notre garde civique est logé à Eidsen, à une lieue en arrière de nous. Nos hommes couchent tous dans les granges pour les rassembler plutôt en cas d'événement : Nous avons fourni pendant deux jours un poste de 30 hommes au Coq Rouge, à l'autre côté de la Meuse ; depuis hier ce poste est occupé par le 4^e régiment de ligne, cantonné à Caster et dans les environs.

— On écrit de Namur, 21 juillet :

• Une lettre de commerce de Hasselt arrivée hier à l'adresse d'une personne de cette ville, annonce que les troupes belges qui se trouvent aux environs de Maestricht, avaient connaissance du mouvement vers cette place d'une colonne de 8,000 hollandais qui protègent un convoi d'une centaine de chariots.

— L'*Union* contient les nouvelles suivantes sur Maestricht. Elles lui ont été communiquées par une personne sortie de cette forteresse le 18 de ce mois :

• On nous assure que la garnison est réduite par l'ophtalmie, les décès et la désertion à 4,800 hommes. Tous les officiers hollandais sont tristes et découragés. Ils espèrent et disent partout que le duc de Saxe-Weimar va venir les délivrer. Les troupes sont mises à la demi-ration ; ils n'ont plus de viande que trois fois par semaine.

• Les Belges travaillent depuis dimanche dernier à élever des retranchemens : au bord du canal, tout près de la Meuse, au Belvédère, secondement sur la hauteur du cimetière qui domine la ville ; enfin sur la montagne des Apôtres (le Lanberg) pour battre en brèche le fort St-Pierre. Les troupes belges sont occupées très-activement à faire une route de Volderen à Lanaken, pour établir des communications faciles et régulières entre Tongres et Hocht sur la rive gauche de la Meuse. La partie de la grande route de Maestricht à Tongres, la plus rapprochée de la ville, a été déparée par les Belges.

On lit dans le *Mémorial* :

• L'*Emancipation* prétend avoir reçu de son correspondant de Paris des renseignements sur une note que la conférence aurait adressée le 13 juillet au plénipotentiaire belge en réponse à la sienne du 7 ; la manière dont l'*Emancipation* affirme que toute croyance doit être ajoutée à cette nouvelle, nous donne lieu de croire que cette correspondance est supposée, et qu'on n'a pris cette voie détournée que pour nous apprendre ce qui s'est passé à la conférence. Nous tenons donc le résumé de l'*Emancipation* pour exact et nous n'hésitons pas à le faire connaître à nos lecteurs, tout en regrettant que l'on ne nous ait pas dit toute la vérité.

• Les incertitudes sur la marche de la conférence commencent à se dissiper ; on pouvait craindre que les plénipotentiaires ne s'écartassent totalement de la ligne qu'ils se sont tracée par leurs derniers actes, puisque suivant vos correspondances de Bruxelles, ils devaient avoir retourné à M. Goblet une de ses notes. Voici sur tout ceci la vérité.

• Par note en date du 13 courant, la conférence a accusé réception au plénipotentiaire belge de la sienne du 7. Cette note du 13 est dans le sens suivant : « Les ministres des cours d'Autriche, de France, de Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, en accusant réception au plénipotentiaire belge de sa note du 7 juillet, doivent lui faire remarquer que les dernières communications faites au nom de S. M. le roi de Hollande constatent un rapprochement sensible sur la question de territoire, et mentionnent plusieurs points qui attirent l'attention par la justesse des observations dont ils sont l'objet de la part des plénipotentiaires néerlandais. La conférence renouvelle ses instances auprès de S. M. le roi de Hollande dans le sens de sa note du 11. »

« S'agit-il ici de la réponse adressée le 11 juin par la conférence à M. Goblet, ou les plénipotentiaires des cinq cours font-ils allusion à une note qu'ils auraient adressée le 11 juillet au roi de Hollande? Cette dernière version me paraît d'autant plus naturelle qu'il est certain que des propositions nouvelles ont été faites par la conférence au roi Guillaume. Ces propositions ne changent rien au fond de l'état de choses, et ne me paraissent avoir pour but que de donner à la Hollande quelques jours de réflexion. »

Aujourd'hui l'*Emancipation* annonce qu'elle croit que la conférence veut revenir sur ses pas. (Voyez ci après les Nouvelles de Hollande)

NOUVELLES DE HOLLANDE.

On écrit de La Haye, 20 juillet :

« Un conseil a été tenu sur les nouvelles propositions de la conférence. M. Falck y assistait, c'est un hommage du roi à l'opinion, M. Falck étant considéré comme ennemi de toute résolution qui peut avoir la guerre pour résultat. »

« Voici le sens des propositions renfermées dans les quatre articles; *adhésion immédiate au traité du 15 novembre*, sous condition que la citadelle ne sera évacuée que dans les quinze jours qui suivront l'échange des ratifications d'un traité définitif entre la Hollande et la Belgique. Fixation provisoire de tarifs modérés pour la navigation de l'Escaut, fixation de beaucoup inférieure à celle adoptée pour la navigation du Rhin. Interprétation dans le sens du mémoire de la conférence du 4 janvier pour tous les articles susceptibles de discussion. »

« MM. Van Doorn et Falck conseillaient l'acceptation. Le roi n'y consent pas. »

SITUATION EXTERIEURE.

Le *Mémorial* examine aujourd'hui notre situation politique, il voudrait que notre diplomatie fixât à la Hollande un dernier délai très-rapproché, eu-delà duquel l'épée résoudrait ce que les négociations ont été impuissantes à décider. Voici ses raisons que nous recommandons à l'attention des lecteurs :

« Les cinq puissances ont, par le traité du 15 novembre, fait de la Belgique ce qu'elles ont voulu; elles ont agi sans nous et nous ont imposé leur volonté; nous nous y sommes soumis. Cette soumission complète, loin de les satisfaire, parait presque causer du regret à trois d'entre elles; on aurait dit qu'elles étaient fâchées d'en finir; cette volonté qu'elles nous avaient imposée, elles ne la respectent pas elles-mêmes; elles la changent, et la Belgique se soumet encore. Maintenant, d'où vient que cette nouvelle volonté elle-même reste sans exécution? Il est évident qu'on hésite, et que de cette hésitation doivent sortir ou des propositions de changement ou des retards. Des changements, il ne peut point aujourd'hui s'en agir en Belgique; des retards, c'est là le danger de notre position actuelle, et nous croyons le danger assez grand pour qu'il faille s'y soustraire même au prix de la guerre. »

« Une chose est bien évidente, il n'y a jamais eu et il ne peut y avoir qu'un seul mobile capable de mettre les puissances d'accord sur nos affaires, capable d'amener les puissances du Nord à vouloir la solution définitive de la question belge; ce mobile, c'est la crainte de la guerre. Or, le gouvernement belge, que veut-il irrévocablement aujourd'hui? l'une de ces deux choses, ou l'adhésion de la Hollande au traité des 24 articles, ou, à défaut de cette adhésion, l'évacuation du territoire avant toute négociation nouvelle. Cette volonté est une nécessité, un engagement pris; la changer est désormais une impossibilité. Toute la question donc, se réduit à ceci : Les puissances du Nord veulent-elles assez la guerre pour acquiescer à cette volonté? S'il faut répondre par l'affirmative, alors nous le délai au-delà duquel nous serons bien républicains à nous faire justice à nous-mêmes, la politique dilatoire sera abandonnée; on ne croira plus que peut-être on est trop disposé à croire à Londres, que l'influence de la France est telle sur nous, qu'elle nous empêchera indéfiniment de recourir aux armes : en quelques jours, une véritable décision interviendra, et tout sera dit. Si, au contraire, la guerre de la Belgique contre la Hol-

lande inspire moins de répugnance aux puissances du Nord que l'exécution de leurs propres engagements; alors, puisque la Belgique ne veut ni ne peut rien céder de plus, tôt ou tard il faudra que le conflit de ces deux volontés contraires éclate; il faudra qu'il y ait guerre. Hâtons-nous donc, car, encore une fois, les retards sont contre nous. »

« Oui, les délais nous sont contraires; et c'est là une considération dont il est important de mesurer toute la portée. L'avenir, sans contredit, est pour les gouvernements libéraux et contre les puissances absolues. Mais un avenir de vingt, de dix ans; un peu plus, un peu moins, n'importe, ce n'est pas cet avenir-là que nous pouvons attendre pour l'arrangement de nos affaires. Avant d'en venir à cette époque où la force, bien décidément prépondérante, sera du côté de la liberté, et la faiblesse du côté de l'absolutisme, les gouvernements de l'Europe, libéraux ou absolutistes, auront à traverser bien des crises diverses, bien des alternatives de repos et de trouble, d'harmonie et de division, de force et de faiblesse. Or, dans ce grand drame qui se développe sans cesse milieu de mille accidents prévus et imprévus, nous nous trouvons aujourd'hui dans un de ces moments où nous avons pour nous des avantages dont nous ignorons la durée, qui peuvent disparaître dans peu de temps, au milieu de la mobilité de la scène politique, et faire place à d'autres accidents qui nous mettraient dans une situation beaucoup plus défavorable. »

« La position des deux puissances amies est meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'a été depuis longtemps. Le gouvernement français est fort de la récente défaite de deux factions ennemies; les affaires de Vendée et de Paris lui ont donné les moyens de constater le nombre de ses ennemis et de les réduire pour quelque temps au moins à l'impuissance. Mais pour combien de temps le ministère français se trouve-t-il dans une telle position? que d'accidents peuvent la changer! Sans compter les événements de l'intérieur, combien ceux de l'extérieur, les affaires d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne surtout, ne peuvent-elles pas venir compliquer la situation au-dedans et au-dehors? »

« Le ministère anglais plus fort que le ministère français, plus fort peut-être pour le moment qu'aucun de ses prédécesseurs par le succès de la réforme, restera-t-il long-temps dans cette heureuse situation? Les Anglais sont un peu plus habiles en politique qu'on ne l'est sur le continent. Tant qu'il s'est agi de faire réussir le bill de réforme, les libéraux n'ont inquiété le ministère sur rien. Sur le continent, un ministère dans cette position aurait eu dans les chambres et ailleurs une foule d'adversaires; l'un aurait blâmé sa lenteur, l'autre l'aurait injurié à cause de ses hésitations à créer des pairs, d'autres l'auraient attaqué sur tel ou tel point de sa politique extérieure, d'autres enfin, sur son administration intérieure. »

« En Angleterre on sait se taire et attendre, on sait dans un but utile sacrifier pour le moment quelques nuances d'opinion, on sait soutenir et encourager un ministère par le moyen duquel on veut arriver à un résultat important. Telle a été la conduite des libéraux anglais à l'égard du ministère Grey tant que la question du bill de réforme n'avait pas reçu sa solution définitive. Le ministère jouit encore des effets de son glorieux triomphe; mais bientôt les choses peuvent changer, les mêmes raisons de le ménager n'existent plus! De nouvelles élections vont avoir lieu. Les tories qui voient le pouvoir et l'influence leur échapper, rendront la lutte vive et semeront l'argent à pleines mains; nous croyons qu'ils ne réussiront pas, mais ce qui paraît plus probable, c'est que le parti libéral sera renforcé à la chambre des communes, que les opinions seront beaucoup plus prononcées sur une foule de questions que celles des whigs du parlement actuel; beaucoup plus surtout que celles du ministère Grey qui, quoique réformiste, n'est pas même complètement whig aujourd'hui. Après l'émancipation catholique et la réforme parlementaire, ce sera le tour de quelque autre question importante qui viendra dominer la politique intérieure de l'Angleterre; on sait qu'il en est un très-grand nombre d'une importance majeure sur lesquelles l'opinion appelle les efforts des réformateurs, les dîmes, les lois sur les céréales, la compagnie des Indes, la banque, le vote se-

cret et bien d'autres. Les membres du ministère actuel seront-ils d'accord entre eux sur les questions nouvelles? le seront-ils avec la majorité de la chambre des communes? »

« En d'autres termes, n'est-il pas possible (probable même) que sur un point ou sur l'autre le ministère actuel soit débordé? Dès-lors, s'il soutient la lutte, ses embarras intérieurs ne l'affaibliront-ils pas au dehors? s'il succombe, et qu'un ministère d'une nuance plus radicale lui succède, celui-ci, sans expérience des affaires, n'aurait-il pas également une lutte redoutable à soutenir contre les whigs plus modérés unis aux tories? Ces prévisions sont loins, peut-être, d'avoir le caractère de la certitude, mais elles sont loin aussi d'être dénuées de probabilité. Il est évident que le ministre anglais fort du succès obtenu dans la lutte qui vient de finir, se trouve dans un moment de repos, une espèce d'entr'acte qui ne peut durer longtemps. »

« Si maintenant nous jetons les yeux sur la position des puissances du Nord; là aussi nous voyons que dans quelques mois les circonstances peuvent devenir beaucoup plus défavorables pour nous qu'elles ne le sont aujourd'hui. Dans ce moment, l'Autriche et la Prusse, peut-être un peu effrayées de ce qu'elles ont osé à la diète germanique, entendent autour d'elles un sourd murmure qui leur inspire de grandes inquiétudes; l'acte même de la diète prouve les craintes sérieuses qu'elle leur donne leur position. Avant d'en venir à la force et à l'exécution de la déclaration de la diète, il y aura de grandes hésitations; on espérera avoir intimidé l'opposition dans les états constitutionnels. »

« Mais que ce mécontentement qui gronde tout bas éclate, que ces inquiétudes vagues se précisent, que dans quelques états l'opposition tienne bon, qu'elle méprise la déclaration de la diète, refuse le budget ou prenne tout autre mesure extrême; n'est-il pas possible que cette résistance ne soit que partielle sur un ou deux points de l'Allemagne, que les troupes autrichiennes ou prussiennes se décident alors à se mettre en marche et qu'elles parviennent par une oppression qui aura sans doute sa revanche dans l'avenir, mais dans un avenir plus éloigné, à renverser en peu de temps la résistance? Or, une fois en marche, une fois victorieuses de ce qu'on appellera la rébellion, les puissances du Nord n'auront-elles pas un autre langage, d'autres prétentions, une volonté bien plus décidée et plus hostile à notre cause révolutionnaire qu'aujourd'hui. Les circonstances ne seront-elles pas alors bien plus défavorables pour faire la guerre contre la Hollande et surtout pour la terminer. »

« Que si nous envisageons les relations actuelles des puissances avec la Hollande, là encore nous voyons le danger de nouveaux retards. La Hollande et la conférence s'adressent mutuellement des propositions et se répondent par des propositions nouvelles qui tendent à se rapprocher. Peu à peu la conférence peut prendre avec la Hollande des engagements nouveaux, des engagements qui sortent des 24 articles. Ces engagements nous n'y participons pas; ils ne nous obligent pas, cela n'est pas douteux; ce ne seront donc point des obstacles à ce que nous fassions la guerre plus tard comme aujourd'hui. Mais ce seront autant d'obstacles que nous aurons à vaincre après la guerre. Voilà ce qu'il faut prévoir. »

« Remarquons bien à quel point, sous le rapport des dangers de la guerre, la position de la Belgique est changée depuis un an. Aujourd'hui, instruits par l'expérience du besoin d'une organisation forte de nos moyens militaires, nous avons eu le temps de former et de régulariser une belle armée; cette armée, avide de venger le nom belge sur les champs de bataille, a vu depuis un an le pays constitué, paisible, prospère même, elle sait pour quoi et pour qui elle se bat. A l'intérieur, aucun parti de peut inspirer la moindre crainte; la guerre ne nous menace pas de la plus petite émeute; au contraire, elle ralliera puissamment les diverses nuances d'opinion. Car si quelques personnes peuvent encore ne pas désirer la guerre, ne pas l'appeler de leurs vœux, aujourd'hui au moins, personne ne la désapprouvera; sauf ces quelques hommes sans nom qui désirent le succès de nos ennemis, fraction si minime de la population et si impuissante, qu'on peut à peine lui donner le nom de parti, il y aura unanimité vraie et complète dans le pays. »

Le ministre de l'intérieur a rendu, le 19 juillet, l'arrêté suivant :

Vu les arrêtés du précédent gouvernement des 23 janvier et 20 juillet 1815, concernant les réclamations des corps, sociétés, villes ou particuliers, à raison d'anciens droits sur des routes, passages d'eau, ponts, canaux et autres ouvrages d'utilité publique.

Considérant que les réclamations, faites en conséquence de ces arrêtés, se trouvent encore à La Haye; arrête :

Art. 1^{er}. Les corps, sociétés, villes ou particuliers, sur les demandes desquels il n'est pas intervenu de décision, sont invités à renouveler leurs réclamations, avant le 15 septembre prochain, en les appuyant de documents suffisants.

Art. 2. Le présent arrêté sera inséré au *Moniteur*.

L'épithète arithmétique qui suit a été trouvée sur le tombeau de Benjamin Constant. C'est une curiosité des plus bizarres, et qui, au temps où regnait le *Mercure de France* avec ses logoglyphes, ses acrostiches et ses charades, aurait probablement fait fortune :

- Ci-gît qui combattait avec son sens comm. 1.
- L'empire et les Bourbons les vainquit tous. 2.
- Des pouvoirs réunis sous le nombre de 3.
- Il adopta l'esprit sous un fils d'Henri. 4.
- Mais il se déclara l'ennemi d'Henri. 5.
- Sur le banc des ministres il se serait ass. 6.
- Car il aurait été le plus digne des. 7.
- Mais la mort le surprit en décembre le. 8.
- Cherchant la liberté comme en quatre-vingt. 9.
- Passant, pour son repos, d'un *de profun*. 10.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

MM. François Berghems, d'Amby, et Heuri-Antoine-Jean Vanderheyden, d'Eindhoven, subiront l'examen de candidat en sciences le 25 juillet, à 4 et 5 heures.

Faculté de Droit. — MM. François Eloin, de Namur, François Sassen, de Bois-le-Duc et Pierre-Joseph Reuleaux, de Liège, subiront leur examen de docteur le 26 de ce mois, à 4, 5 et 6 heures.

M. Charles Delcour, de Limbourg, subira son examen de candidat le 27, à 4 heures.

MM. Ed. Aug. Drèze, de Dison, Joseph Bovy, de Ruremonde, et Aug.-Fréd.-Phil. Neissen, de Huy, subiront leur examen de candidat le 28 à 4, 5 et 6 heures.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 21 juillet.

Naissances : 5 garçons, 4 filles.

Décès : 4 hommes, 2 femmes, savoir : Henri Gardesalle, âgé de 65 ans, sur Avroy, veuf de Diédonnée Haart. — Marie Ida Hodeige, âgée de 85 ans, journalière, rue du Moulin. — Marie Agnès Leblanc, âgée de 74 ans, cultivatrice, rue Froidmont, veuve d'André Brassinne.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

On a PERDU dimanche, sur la route du Cassino au pont d'Avroy, un BRACELET avec une pierre verte au milieu. Récompense à qui le remettra au n° 1110, sur la Batte. 147

Une CHIENNE de chasse épagneule blanche, tachetée de brun, répondant au nom de *Cibelle*, s'est PERDUE le 20 juillet vers 8 1/2 heures du soir, aux environs de la place St. Paul. On promet une bonne récompense à celui qui la ramènera place St. Paul, n° 589. 149

MEURA sœurs, ont l'honneur de prévenir les DAMES, qu'elles viennent d'ouvrir rue de la Régence, un Magasin de Modes, Lingerie, etc.; elles se recommandent à leur bienveillance. 138

DEPREZ-DELHEZ, successeur de M. Deponthière, rue Pont-d'Ile, n° 845, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir un bel assortiment de LAMPES en tôle, bronze et imitation de bronze; des lampes économiques et de bureau tout en cuivre, ainsi que des mèches de tre qualité. Il se charge de faire réparer les vieilles lampes. Il a aussi reçu des vases en albâtre et en porcelaine de tout prix. 151

Un jeune HOMME, appartenant à une bonne famille, qui a fait des études et qui sort de l'école de commerce de Liège, dirigée par M. M. J. Charlier, désire être placé dans une maison de commerce soit même comme comptable ou commis voyageur. S'adresser pour les renseignements, à M. CHARLIER, économiste de l'Université, 101

Au n° 274, rue devant la Magdelaine, on DEMANDE des OUVRIÈRES pour coudre les chemises.

Jeudi 2 août 1832, à 10 heures du matin, il sera procédé devant M. le juge de paix de Huy, en la salle de ses séances et par le ministère de M^e GREGOIRE, notaire audit Huy, à la VENTE aux enchères, par licitation dûment autorisée, des biens qui vont être désignés, appartenant à la famille Wanson, savoir :

1^{er} Lot. — Une maison, sise au bout de Statte, faubourg de Huy, occupée par Isidor Jaspar, avec appendices et dépendances, joignant d'un côté au rocher de Statte, 2^e à la rue et des autres côtés à Louis Delhasse.

2^e Lot. — Un jardin, ci-devant houblonnière, située audit Statte, contenant environ 7 à 8 perches, joignant d'un côté à la rue, d'un autre à M. Mahy, représentant François Wanson, d'un 3^e côté à la Mehaigne et d'un 4^e à une ruelle où à M. Demasy.

3^e Lot. — Une closière, située à Leumont, en lieu dit aux Malles Vignes, commune d'Antheit, de la contenance d'environ 22 perches, joignant de deux côtés à Melon. d'un 3^e à une ruelle et d'un 4^e audit Mahy.

4^e Lot. — Une closière, située aussi à Leumont, en lieu dit au Ruisseau d'Acosse, joignant d'un côté à M. Delchambre, avoué, d'un autre à M. Moxhon.

S'adresser pour voir les titres et conditions audit notaire. 146

() Lundi 30 juillet 1832, à midi précis, dans le chantier du Sr. L. DELVAUX, sur Avroy, le notaire DELVAUX VENDRA une quantité des plus considérables de BOIS sciés, savoir : une très-grande partie de planches et quartiers de chêne, de toute longueur, jusqu'à 12, 15, 18, 20 et 22 pieds, barreaux, feuillettes et foncures, le tout fort secs propre à employer de suite; une grande quantité de posselets, pièces de bois, vères et terrases, beaucoup de horrons de chêne, de frêne, d'orme et de noyer, planches et lattes de bois blanc, planches et quartiers de hêtre; plusieurs cents de rais, lattes à plafonner, etc., etc.

Argent comptant.

Le jeudi 2 août 1832, à dix heures du matin, en vertu d'un jugement, il sera, par le ministère de M^e Philippe SERVAIS, notaire à Liège, en présence de M. le juge de paix des quartiers de l'Est et du Nord de cette même ville, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, n° 443, procédé à la VENTE, par licitation, d'une MAISON, étable et autres dépendances, avec un petit terrain y contigu; le tout situé en lieu dit *Rivage en Pot*, commune d'Angleur et joignant, vers l'est, au chemin, du sud et du nord, à Henri Menseur et vers l'ouest, à la Meuse.

On peut prendre communication du cahier des charges, près de M. le juge de paix susdit, et en l'étude dudit notaire, au quai de la Sauvenière, n° 798; où sont déposés les titres de propriété. 150

() VENTE D'IMMEUBLES, LIBRES DE CHARGES.

Mardi 31 juillet 1832, à 2 heures de relevée, il sera procédé chez M. Colson, à la barrière à Odeur, par le ministère du notaire DUBOIS, à la vente publique en détail des immeubles ci-après, savoir :

1^o Une pièce de terre labourable, située à Xhendremal, en lieu dit Brouck, tenue par Herman Joseph Pironnet, contenant 96 perches.

2^o Une autre, contenant 56 1/2 perches, située à Hestappe.

3^o Une de 22 perches, même commune, tenue par Gilles Hallet.

4^o Une de 44 perches, à Loweige, près de la tombe, tenue par Jacques Sacré.

5^o Et un verger de 22 perches, à Hodeige, tenue par Louis Latour, joignant à MM. Degradé de Brialmont, Tassin Dupont, Mathieu Orban et au chemin.

Cette vente présente toute sécurité et on accordera des facilités pour le paiement.

S'adresser audit notaire à Fexhe le Haut Clocher, qui est chargé de placer sur hypothèques divers capitaux.

VENTE PUBLIQUE.

Jeudi 26 juillet 1832, à dix heures du matin, et jours suivants, il sera procédé par le ministère du notaire WILMAR, de Meerssen, au château d'Albeek, commune de Hulsberg, canton de Meerssen, près de Fauquemont, province de Limbourg, à la VENTE publique d'une riche collection de PLANTES et ARBUSTES de serre chaude, de serre tempérée et d'orangerie, délaissée par feu M. le ministre d'état de Membrède, ancien gouverneur d'Anvers. 87

() Le lundi 30 juillet courant, à 10 heures, il sera VENDU aux enchères par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, en son étude, rue Féronstrée, n° 569.

1^{er} Lot. — Une MAISON avec bâtiments, pressoir, cour, jardin, prairie et vignes, contenant 170 perches.

2^e Lot. — Une PIÈCE DE TERRE, contenant 79 perches.

Ces immeubles sont situés en la campagne de Sclessin et sont détenus par le sieur Joseph Lebon. S'adresser audit notaire dépositaire des titres.

Le mercredi 25 juillet 1832, à deux heures de l'après-midi, il sera exposé en VENTE publique en l'étude et par devant le notaire J. MAURISSEN à Bilsen, avec de grandes facilités pour le paiement du prix, environ 4 bonniers de TERRES en différentes pièces; dont 1 bonnier 9 verges, situés sous Bilsen; 1 bonnier de pré et 10 verges terre labourable, sous Waltwilder; 8 verges sous Herderen et 12 verges sous Klyne Spawen. S'adresser en l'étude du notaire susdit pour plus amples renseignements. 55

() A VENDRE une belle PROPRIÉTÉ d'origine patrimoniale.

Le notaire DUSART, de Liège, est chargé de vendre une ferme rebâtie à neuf avec environ dix-sept bonniers de terres plantées d'arbres, arrosées par des sources qui ne sent jamais, presque en un seul gazon, situées en la commune de Battice, provenant de feu malame veuve Desherve, dont le fermage est de 900 florins 20 cents de Pays-Bas.

Il y a facilité et sécurité pour acquérir.

S'adresser audit notaire DUSART, chargé de la VENTE d'une pièce de terre, située à Haccourt, vers Wonck, d'une petite, à Herstal, ainsi que du PLACEMENT de vers CAPITAUX.

LIBRAIRIE A DE RABAIS DE 30 A 80 POUR CENT. Hôtel de la Pommelette, rue Souverain-Pont.

L'on y trouve des ouvrages en tous genres et l'on y distribue une notice indiquant une partie des ouvrages qui se trouvent, par l'entremise du libraire on peut se procurer toutes les éditions de Paris et de Bruxelles et toujours avec de très-fortes remises.

PROVINCE DE LIÈGE.

Travaux aux prisons de Verviers.

Le 1^{er} août prochain, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province ou son délégué, assisté de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique des travaux pour l'agrandissement du local servant de maison d'arrêt, et pour l'établissement d'un préau, et ci devant couvent des Carmes à Verviers.

Cette adjudication aura lieu par soumission et aux enchères.

Le devis d'après lequel il y sera procédé, est déposé à l'hôtel du gouvernement à Liège, première division et dans les bureaux de Monsieur l'ingénieur en chef, ou l'on pourra en prendre lecture et obtenir les renseignements nécessaires.

Liège, le 20 juillet 1832.

COMMERCE.

Fonds anglais du 20 juillet. — Consol., 85 1/4.

Bourse de Vienne du 13 juillet. — Métalliques, 87 1/8. — Actions de la banque 0000 0/0.

Bourse de Paris, du 20 juillet. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 97 fr. 80 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 67 fr. 40 c. — Actions de la banque, 1655 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 79 fr. 60 c. — Emprunt romain d'Espagne 1830, 77 0/0. — Emprunt d'Autriche 000 fr. 00. — Emprunt rom. 78 0/0. — Emprunt Belge 75 1/4.

Bourse d'Amsterdam, du 20 juillet. — Dette active, 43 1/8 0/0. — Idem différée 7/8. — Bill de ch. 15 3/4 0/0. — Syndicat d'amortissement 70 0/0 0/0 0/0 0/0. — Rente rom. 2 1/2 0/0 0/0. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0 0/0. — Rus. Hope et Co, 94 1/4 et 95 5/8. — Dito ins. gr. li., 112 0/0. — Dito C. Ham., 00 0/0 0/0. — Dito em. à L., 00 0/0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Rente fr. 0/0, 67 1/4 5/16 0/0. — Rente H. 5 0/0. 00. — Dito à Paris, 00 0/0. — Rente perenne 00 00/00 00/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0. — Métall., 85 0/0 0/0. — A Rot. 1^{er} l. 000. — Dito 2^e l. 000. — Lots de Pologne 00 0/0. Naples Falconet 0. 73 5/8 00 0/0 0/0. — Dito Londres 00 0/0 0/0. — Brésil. 00 0/0 Grecs 24 1/4 2/2. — Perp. d'Amst., 49 1/2 3/8 9/16.

Bourse d'Anvers du 21 juillet. — Changes.

	a courts jours	a 2 mois.	a 3 mois.
Amsterdam	78 0/0 av.		
Londres.	12 27 1/2	P 12 20	A
Paris.	47 5/16	A 47 1/8	
Francfort.	35 15/16	A 35 3/4	A
Hambourg.	35 9/16	P 35 7/16	P

Es compte 4 0/0

Cours des Effets.

Belgique Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt, 98 7/8 A.
Empr. de 12 mill., " 97 A.
Empr. de 24 mill., " 73 7/8 A.
Dette active, " 95 0/0 A.
Oblig. de Entr., " 5 " 00 0 00.
Hollande. Dette active, " 2 1/2 " 00 0/0.
Oblig. synd., " 4 1/2 " 00
Rent. remb., " 2 1/2 " 84 1/2 et 88

Le 21 juillet, il est arrivé au port d'Anvers, huit navires chargés de céréales.

Bourse de Bruxelles, du 21 juillet. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 96 1/2 0/0. — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 99 0/0 0/0. — Emprunt de 24 millions, 74 1/4 0/0.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot d'or, n° 622, à Liège.